



**CAHIER DE REVENDICATIONS
DE LIRE ET ECRIRE**
EN VUE DES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019



Pour ne pas alourdir la lecture, nous avons choisi d'utiliser les mots travailleurs, formateurs et apprenants au masculin, mais il est clair qu'ils se réfèrent aux femmes et aux hommes qui sont partie prenante des actions d'alphabétisation.

Le cahier de revendications est téléchargeable à l'adresse suivante : www.lire-et-ecrire.be/cahier2019

CAHIER DE REVENDICATIONS
DE LIRE ET ECRIRE
EN VUE DES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019



SOMMAIRE

INTRODUCTION

ANALPHABÉTISME, ILLETTRISME, DE QUOI PARLE-T-ON ?

EN QUOI CE CHIFFRE EST-IL CHOQUANT ?

POURQUOI LA DIVERSITÉ DU SECTEUR DE L'ALPHABÉTISATION EST-ELLE ESSENTIELLE ?

LIRE ET ECRIRE

LES ENJEUX DU MOUVEMENT LIRE ET ECRIRE POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

1. CONNAITRE L'ANALPHABÉTISME EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AU NIVEAU QUALITATIF ET QUANTITATIF
2. FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION, UN DROIT EFFECTIF À L'ALPHABÉTISATION
3. GARANTIR L'EXERCICE DES DROITS ET L'ACCÈS AUX SERVICES FONDAMENTAUX : LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ANALPHABÈTES
4. SOUTENIR LES SPÉCIFICITÉS DES MÉTIERS DE L'ALPHABÉTISATION ET LEUR PROFESSIONNALISATION
5. RENFORCER LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

PARTIE FÉDÉRATION WALLONIE–BRUXELLES

1. GARDER L'ALPHABÉTISATION AU CŒUR DES POLITIQUES CULTURELLES ET D'ÉDUCATION PERMANENTE
2. SOUTENIR LES SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER DE FORMATEUR EN ALPHABÉTISATION : FINANCEMENT D'UNE RECHERCHE
3. EVALUER ET ACTUALISER L'ACCORD DE COOPÉRATION SUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES
4. PRENDRE EN COMPTE LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE L'ALPHABÉTISATION

PARTIE RÉGION BRUXELLOISE

LIRE ET ECRIRE BRUXELLES REVENDIQUE :

1. LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'ALPHABÉTISATION
2. L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE ET LA FACILITATION DE L'ACCÈS À L'ALPHABÉTISATION EN RÉGION BRUXELLOISE
3. L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX
4. UN PLAN BRUXELLOIS POUR L'ALPHABÉTISATION
5. L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS ISP, DE FORMATION QUALIFIANTE, DE VALIDATION ET À L'EMPLOI EN RÉGION BRUXELLOISE
6. UN PARCOURS D'ACCUEIL BRUXELLOIS DES PRIMO-ARRIVANTS QUI TIENNE PLEINEMENT COMPTE DES PERSONNES

PARTIE RÉGION WALLONNE

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LIRE ET ECRIRE PROPOSE QUATRE TYPES DE RÉFORMES ET DE MESURES CONCRÈTES, DOTÉES DES MOYENS INDISPENSABLES À LEUR MISE EN ŒUVRE :

1. L'ALPHABÉTISATION POUR TOUS : UN CADRE LÉGISLATIF ET LE SOUTIEN, LA MISE EN PLACE DE MESURES POSITIVES
2. FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES FONDAMENTAUX POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME
3. FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES ET À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME
4. CRÉER UN OBSERVATOIRE WALLON DE L'ALPHABÉTISATION

PARTIE EUROPE

INTRODUCTION

CAHIER DE REVENDICATIONS DE LIRE ET ECRIRE EN VUE DES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019

ANALPHABÉTISME, ILLETTRISME, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Selon les pays ou les organismes qui traitent de la question, les définitions liées aux mots « illettrisme » et « analphabétisme » peuvent varier. A Lire et Ecrire, nous avons choisi d'utiliser indifféremment l'un ou l'autre terme pour désigner la situation des personnes adultes qui n'ont pas atteint les compétences de base attendues en fin de 6ème primaire et équivalentes au Certificat d'études de base (CEB). Nous précisons que deux types de publics sont concernés par cette situation : des adultes ayant été scolarisés en Belgique et des adultes peu ou pas du tout scolarisés dans leur pays d'origine, qui ne maîtrisent aucune langue à l'écrit et dont certains ne parlent pas le français.

Les formations en alphabétisation que dispense Lire et Ecrire s'adressent à ce public adulte qui ne maîtrise pas les savoirs fondamentaux et plus particulièrement aucune langue écrite. Les personnes qui ne maîtrisent pas le français oral mais qui lisent et écrivent dans une autre langue ne sont pas analphabètes, même si cette autre langue n'a pas le même alphabet. Elles ne sont donc pas concernées par l'alphabétisation mais bien par le FLE (français langue étrangère).

Le plus important pour nous et aussi, le plus choquant, c'est qu'aujourd'hui en Belgique francophone, 10% des adultes sont toujours concernés par cette problématique. Un chiffre qui n'est d'ailleurs qu'une estimation assez faible si l'on se réfère aux pourcentages annoncés dans différentes enquêtes internationales menées dans des pays proches (PIAAC, IVQ, etc.) et auxquelles, malheureusement, la Belgique francophone n'a jamais participé.

EN QUOI CE CHIFFRE EST-IL CHOQUANT ?

S'il y a persistance de l'analphabétisme dans un pays à scolarité obligatoire comme la Belgique, c'est parce que l'enseignement officiel n'est pas capable d'amener une partie des enfants issus des classes populaires, belges ou immigrées, à un niveau de maîtrise des compétences de base équivalent au CEB. Les indicateurs de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que plusieurs études (PIRL, PISA,...) montrent à quel point notre école est toujours aussi inégalitaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les disparités sont importantes et socialement déterminées. Les filières (général, technique, professionnel) sont fortement corrélées au profil socioéconomique



des parents. Difficile de croire que c'est le résultat d'une orientation scolaire qui ne tiendrait compte que des qualités et des compétences individuelles ! Le quasi-marché scolaire et la sélection sociale opérée par l'école amènent une reproduction dramatique des inégalités sociales qui se transforment en inégalités scolaires.

Dans de nombreux pays, la scolarité de base n'est pas obligatoire ou de fait pas accessible à l'ensemble de la population. Les situations d'instabilité, de conflits armés ou de catastrophes naturelles peuvent être aussi à l'origine de la non-scolarisation d'une ou plusieurs générations d'enfants.

POURQUOI LA DIVERSITÉ DU SECTEUR DE L'ALPHABÉTISATION EST-ELLE ESSENTIELLE ?

Aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des cours d'alphabétisation sont organisés par des écoles de Promotion sociale, des services publics, tels des CPAS, et environ 230 associations. Ces dernières y réalisent la majorité (ou l'essentiel) de l'offre d'alphabétisation. Peu nombreuses sont les associations qui se consacrent exclusivement à l'alphabétisation, comme Lire et Ecrire. La plupart organisent des cours pour répondre aux demandes des personnes qui participent à leur activité principale : maisons de quartier, organismes d'insertion socioprofessionnelle, associations d'éducation permanente, centres culturels,...

Les actions d'alphabétisation ne se limitent pas à l'acquisition de compétences linguistiques mais s'intègrent dans des objectifs plus larges de lutte contre les inégalités sociales, de cohésion sociale, de droit à l'éducation et à la formation, de défense des droits fondamentaux, d'émancipation sociale, etc.

La démarche, souvent difficile, d'entrer en formation se construit à partir d'une diversité de motifs : apprendre le français, accompagner la scolarité des enfants, trouver ou retrouver un emploi, acquérir une qualification professionnelle, acquérir plus d'autonomie, se débrouiller dans la vie quotidienne,...

Cette démarche doit pouvoir rencontrer une offre connue, suffisante, de proximité, adaptée et permettant de construire un espace pédagogique de confiance et de réussite dans les apprentissages.

L'offre du secteur s'est construite progressivement, en fonction des opportunités, de l'évolution des politiques publiques et de la volonté des acteurs, essentiellement associatifs, d'apporter des réponses aux besoins des personnes en difficulté de lecture et d'écriture.

Aujourd'hui, on recense plus de 15 sources de financements publics intervenant dans le secteur de l'alphabétisation. Tous les niveaux de pouvoir sont concernés : européen, fédéral, communautaire, régionaux, provinciaux et communaux. Des politiques publiques visent directement au développement de l'offre en alphabétisation et d'autres à la prise en compte des personnes analphabètes.

La grande majorité des associations, afin de répondre à la diversité des demandes et des projets des personnes, s'inscrivent dans des subventionnements multiples. Cette réalité bien connue des pouvoirs publics n'est pas suffisamment prise en compte par ceux-ci : chacun construit ses propres règles de contrôle, fixe ses exigences et évalue selon ses modalités propres. Cela se traduit encore trop souvent sur le terrain par une prolifération de contraintes administratives, au mieux non coordonnées, au pire contradictoires, à destination des opérateurs, alors que la politique officiellement prônée vise à la simplification administrative.

Si l'alphabétisation est et doit rester au cœur d'un faisceau de politiques afin de répondre efficacement et adéquatement aux différents besoins et demandes des personnes concernées, les questions liées à la coordination de ces politiques sont au cœur des préoccupations de Lire et Ecrire.

LIRE ET ECRIRE

Lire et Ecrire a été créé en 1983 et est porté par les mouvements ouvriers chrétien et socialiste.

Lire et Ecrire est un mouvement d'éducation permanente structuré en 9 régionales réparties sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en 3 coordinations : wallonne, bruxelloise et communautaire.

Il a pour buts :

- *d'attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme, sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions ;*
- *de promouvoir le droit effectif à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;*
- *de développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation, de participation et de changement social pour plus d'égalité.*

Lire et Ecrire développe des actions d'alphabétisation, d'accueil et d'orientation du public, de formation des professionnels et volontaires du secteur, de conception et diffusion de ressources pédagogiques, de sensibilisation, de recherche et de développement régional et local.

La majorité des personnes en situation d'analphabétisme sont issues des milieux socioéconomiques les plus défavorisés et leur difficulté en lecture, écriture, calcul,... renforcent le risque d'exclusion de nombreuses autres sphères de la société. L'analphabétisme n'est pas une problématique individuelle mais a pour cause et conséquence l'exclusion sociale, économique, culturelle, citoyenne,...

Le droit à l'alphabétisation est un droit humain fondamental dans toute société démocratique. Il faut permettre à toutes les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture de prendre une part active aux politiques publiques de lutte contre l'analphabétisme, d'agir individuellement et collectivement sur les leviers permettant d'améliorer leurs conditions de vie, de participer activement et de manière critique à l'ensemble des débats publics. L'exercice effectif des droits liés à la citoyenneté de personnes vivant différentes formes d'exclusions est un enjeu qui traverse l'ensemble du champ social.

Lutter contre l'analphabétisme, c'est construire une société qui permette à tous de vivre dans la dignité, qui garantisse à chacun une réelle sécurité d'existence, une sécurité sociale de base (droit aux soins de santé, droit à un revenu de remplacement, droit au logement, à l'emploi, etc.) sans lesquelles aucun projet de formation, ni même de vie, n'est possible.

Lire et Ecrire affirme clairement que l'alphabétisation est un projet d'émancipation individuelle et collective dans ses multiples dimensions : culturelle, sociale, économique, politique,...

Le choix pédagogique de Lire et Ecrire est celui de l'alphabétisation populaire, soit une alphabétisation qui fait de l'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'écriture, du calcul,... un outil d'expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu, son environnement. C'est un processus collectif qui repose sur la reconnaissance inconditionnelle des capacités de chaque personne à :

- *nommer ce qu'elle vit, à l'analyser et à agir pour le transformer – « un lecteur débutant n'est pas un penseur débutant » ;*
- *acquérir des savoirs multiples et s'approprier les langages fondamentaux : l'oral, l'écrit et les mathématiques – « tous capables d'apprentissages ».*

Lire et Ecrire défend le respect des principes de liberté et d'autonomie associative. Une concertation réelle, égalitaire avec les pouvoirs publics, permet aux deux parties de développer des synergies efficaces et un développement social dans le respect de l'intérêt collectif et de chaque citoyen. C'est pour nous une manière de faire vivre la démocratie dans notre société.

Lire et Ecrire dénonce une logique marchande qui tend à être imposée aux associations, lutte contre les tentatives répétées de les assimiler à des services marchands et à leur imposer des normes managériales et d'évaluation issues du privé.

La vérification, indispensable, de la bonne affectation de l'argent public doit pouvoir se faire dans le respect des modalités de l'action associative, notamment celle d'aller à la rencontre des personnes les plus en marge de la société.

LES ENJEUX DU MOUVEMENT LIRE ET ECRIRE POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

CAHIER DE REVENDICATIONS DE LIRE ET ECRIRE EN VUE DES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019

1. CONNAITRE L'ANALPHABÉTISME EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AU NIVEAU QUALITATIF ET QUANTITATIF

La mesure de l'analphabétisme en Wallonie et à Bruxelles est basée sur une estimation réalisée à partir de croisement de données d'enquêtes internationales menées dans des régions similaires. De manière très prudente, Lire et Ecrire estime qu'1 adulte sur 10 est concerné. L'absence de données quantitatives et qualitatives plus fiables ne permet pas de connaître les besoins et de développer des politiques publiques à hauteur de l'enjeu.

Pour Lire et Ecrire la situation d'invisibilité de la question de la persistance de l'analphabétisme a assez duré. Nous demandons la création d'un observatoire de l'alphabétisation dans chacune des Régions, wallonne et bruxelloise, et ce dans un cadre coordonné au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces observatoires coordonnés auront pour missions de mesurer l'ampleur et la nature de l'analphabétisme, de mieux cerner les besoins des populations concernées, de faire état de l'offre, de la demande et de leurs évolutions.

LIRE ET ECRIRE demande que la création de deux observatoires régionaux et d'une structure de coordination au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit inscrite dans les déclarations de politiques régionales.

Le dispositif d'ensemble doit :

- permettre à chaque Région et à la Fédération Wallonie-Bruxelles de disposer des outils d'appui à la définition et au suivi de leurs politiques publiques ;
- établir un cahier des charges minimum commun afin de pouvoir agréger les données des deux Régions et avoir des outils de connaissance et d'analyse pour l'ensemble de la population ;
- assurer les articulations indispensables entre les politiques régionales (ISP, cohésion sociale, intégration,...) et les politiques communautaires culturelles et de l'enseignement, mais aussi avec les travaux du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour réaliser ces missions, ces observatoires et leur structure de coordination doivent bénéficier de moyens suffisants et adéquats en matière de recherche. Les acteurs de terrain qui développent une expertise sur ces questions et dont certains mènent des missions d'étude doivent y être associés.

2. FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION, UN DROIT EFFECTIF À L'ALPHABÉTISATION

L'entrée et le maintien en formation d'alphabétisation nécessite que l'offre de formation soit suffisante (en nombre de places), adaptée (localisation, horaire et volume horaire, qualité,...) et accessible (proximité, transports en commun, garde d'enfants,...).

Suivant les sous-régions, les situations peuvent être très contrastées : offre complètement saturée dans plusieurs centres urbains (listes d'attente importante) alors que dans d'autres lieux, l'offre correspond à la demande.

A une offre globalement insuffisante, au travail nécessaire sur l'émergence de la demande s'ajoutent des contraintes administratives et de statuts qui viennent entraver l'accès à la formation. Chaque pouvoir public qui finance ou cofinance l'action tend à imposer ses conditions spécifiques d'éligibilité : demandeur d'emploi ou pas, primo-arrivant, NEEts (Not in Employment or Training), bénéficiaire du RIS,...

En outre, suivant le pouvoir subsidiant, les apprenants peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais de déplacement et/ou de garde d'enfant, d'1 euro de l'heure... ou de rien de tout cela, voire vont devoir s'acquitter de frais d'inscription.

La participation à l'alphabétisation de travailleurs en difficulté avec la lecture et l'écriture reste très faible, à la fois en raison de freins à surmonter dans le monde du travail que de possibilités matérielles de mettre en place une offre adéquate.

LIRE ET ECRIRE demande que les différents niveaux de pouvoir, y compris européen, agissent pour que :

- aucune condition statutaire (ou d'éligibilité) n'entrave l'accès à la formation en alphabétisation de chaque adulte qui le souhaite ;

- l'implication dans une formation d'alphabétisation puisse se faire au minimum avec un coût zéro (direct et indirect) pour l'apprenant ;
- l'offre soit renforcée là où elle est manifestement insuffisante ou inexistante, ce qui nécessite des moyens supplémentaires tant en volume de formation qu'en financement de travail sur l'émergence de la demande.

3. GARANTIR L'EXERCICE DES DROITS ET L'ACCÈS AUX SERVICES FONDAMENTAUX : LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ANALPHABÈTES

La non-maitrise de la lecture et de l'écriture rend de plus en plus difficile pour les personnes :

- l'acquisition ou le maintien de leurs droits sociaux, économiques, culturels, politiques ;
- l'accès à toute une série de ressources collectives et/ou publiques et/ou privées.

Aujourd'hui la situation de ces personnes se fragilise de plus en plus, sous les effets conjugués et cumulés de l'implantation d'interfaces technologiques pour toute une série de contacts avec les services publics et entreprises publiques, de la complexification des actes administratifs mais aussi de la vie courante (achats, déplacements,...). La gestion de plus en plus contractualisée voire bureaucratisée de l'accompagnement social et/ou du contrôle des prestations sociales pèse également lourdement sur les personnes illettrées.

LIRE ET ECRIRE estime que tous les pouvoirs publics, chacun à son niveau de compétences, ont une responsabilité et un pouvoir d'action pour enrayer la relégation croissante d'un dixième de la population.

Les Régions ont plus particulièrement un rôle à jouer pour améliorer la prise en compte des personnes analphabètes dans la formation qualifiante, l'insertion socioprofessionnelle, la validation des compétences et l'emploi.

Le Gouvernement fédéral peut agir concrètement en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité par les personnes en difficulté avec l'écrit.

Le niveau A2 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) est devenu une norme tant dans les politiques régionales d'accueil des primo-arrivants que dans la politique fédérale d'acquisition de la nationalité. Les tests du niveau A2 ne prennent pas en compte les personnes illettrées (leur conception n'a pas intégré cette préoccupation)¹ et l'acquisition de ce niveau A2 continue à être prescripteur de droits et d'obligations. Les effets discriminants des tests ne sont pas seulement constatés par Lire et Ecrire et les associations de terrain, les experts mobilisés par le Conseil de l'Europe le confirment également.

LIRE ET ECRIRE demande que la législation fédérale sur le Code de la nationalité soit revue et intègre la possibilité pour les candidats à la nationalité belge de faire état de leur connaissance de l'une des langues nationales à l'oral uniquement.

4. SOUTENIR LES SPÉCIFICITÉS DES MÉTIERS DE L'ALPHABÉTISATION ET LEUR PROFESSIONNALISATION

L'alphabétisation des adultes s'est développée depuis plus de 50 ans principalement au travers d'initiatives syndicales et associatives. Au cours de « cette longue histoire » de militantisme, de volontariat et de salarisation, se sont construits de « nouveaux métiers » : formateur.trice, sensibilisateur.trice, agent de guidance en alphabétisation,...

C'est certainement au niveau pédagogique que la spécificité de l'alphabétisation est la plus importante : permettre à des adultes de s'alphabétiser et enseigner à des enfants les langages fondamentaux sont des métiers liés mais très différents (publics, contextes d'apprentissage, temporalité,...). Pour de nombreux opérateurs d'alphabétisation, les pratiques pédagogiques articulent apprentissages techniques et processus d'éducation populaire et/ou d'éducation permanente. C'est une des spécificités de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, largement reconnue à l'étranger² et qui a pu se développer grâce notamment au Décret Education permanente.

Face aux politiques de marchandisation de la formation des adultes mais aussi aux politiques adéquationnistes limitant les apprentissages des langages fondamentaux à des fins strictement utilitaires, LIRE ET ECRIRE demande que la Fédération Wallonie-Bruxelles appuie la valorisation et la professionnalisation de ces pratiques d'alphabétisation.

5. RENFORCER LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Comme en d'autres domaines, la persistance de l'analphabétisme et les effets liés de relégation sont un défi de société qui doit trouver des réponses à de multiples niveaux de pouvoir et de compétences.

L'Accord de coopération sur l'alphabétisation des adultes conçu en 2005 nous semble avoir atteint ses limites et nécessiter une évaluation et réadaptation.

Quel que soit le paysage institutionnel à l'issue des élections, LIRE ET ECRIRE demande que la coordination des politiques publiques soit renforcée, ce qui nécessite de :

- **renforcer la coordination des politiques régionales en fonction de leurs spécificités de terrain et institutionnelles :**
- **un Plan bruxellois pour l'alphabétisation,**
- **un cadre législatif en Wallonie ;**
- **maintenir un lien fort au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et particulièrement entre les politiques régionales et les politiques culturelles et d'éducation permanente, et, en matière de prévention de l'analphabétisme, avec les politiques d'enseignement ;**
- **concrétiser cette coordination à travers une stratégie d'action de législature et de plans d'actions annuels, suivis et évalués pour permettre l'adaptation aux besoins et opportunités.**

¹ « Tous les tests normalisés existants sont conçus pour des candidats alphabétisés ; il est donc inapproprié et injuste de les utiliser pour les migrants entrant dans les catégories A, B et C. C'est aussi une perte de temps et d'argent que de rédiger des spécifications pour des tests destinés à des adultes qui n'ont pas reçu l'instruction qui leur permettrait de passer des tests quels qu'ils soient. » (www.coe.int/fr/web/lang-migrants/literacy-profiles)

² En Europe mais aussi au Québec et dans les pays d'Amérique latine, dans la poursuite du travail de Paulo Freire.

PARTIE FÉDÉRATION WALLONIE- BRUXELLES

CAHIER DE REVENDICATIONS DE LIRE ET ECRIRE EN VUE DES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019

L'apprentissage des langages fondamentaux (lire, écrire, calculer, s'exprimer en français) et des savoirs de base est une pratique culturelle : il s'agit d'acquérir les outils constitutifs d'une culture qui permettent de s'exprimer, d'avoir une place, d'agir et d'interagir dans l'ensemble des aspects de la vie sociale.

En être privé et ne pas pouvoir les acquérir sont un déni à l'exercice non seulement des droits culturels, mais aussi de droits politiques, sociaux, économiques d'1 adulte sur 10 en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1. GARDER L'ALPHABÉTISATION AU CŒUR DES POLITIQUES CULTURELLES ET D'ÉDUCATION PERMANENTE

Pour Lire et Ecrire, l'alphabétisation doit continuer à s'inscrire prioritairement dans les politiques culturelles et d'éducation permanente. Ces politiques contribuent largement à la réduction des inégalités, à l'émancipation individuelle et collective des personnes et à la vitalité démocratique de l'ensemble de la société.

Le décret Éducation permanente et la réglementation liée permettent un accès libre et large à toute personne qui le souhaite, sans aucune autre condition que d'être adulte. Il donne l'opportunité aux associations d'alphabétisation d'avoir une action diversifiée, souvent novatrice et qui s'adapte tant aux spécificités des personnes réellement impliquées dans l'action qu'aux réalités territoriales.

En ce sens, la référence à ces fondamentaux de l'éducation permanente et au type de relation – critique et constructive – que le décret instaure entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs devrait utilement être renforcée dans les décrets des autres secteurs impliqués dans l'alphabétisation.

Durant cette législature, nous serons particulièrement attentifs :

- aux évolutions en matière de politique d'éducation permanente : son cadre législatif, son financement et aux résultats de son évaluation en cours, notamment en ce qui concerne le pluri-subventionnement et agrément, réalité de nombreuses associations d'alphabétisation ;
- à la reconduction du dispositif Alpha Culture, qui permet de renforcer ou d'initier des pratiques artistiques ou créatives en collaboration avec de multiples acteurs culturels, et plus largement, à toutes les initiatives facilitatrices de collaborations avec les acteurs culturels tels que les bibliothèques, les centres culturels,...

2. SOUTENIR LES SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER DE FORMATEUR EN ALPHABÉTISATION : FINANCEMENT D'UNE RECHERCHE

Etre formateur en alphabétisation est un métier qui se distingue tant de l'animation socioculturelle que de l'enseignement. C'est un métier dont les compétences se sont construites à la croisée de plusieurs champs : apprentissage des langages fondamentaux, formation des adultes, éducation populaire, formation professionnelle, insertion socioprofessionnelle et apprentissage d'une langue étrangère (pour le cas particulier des personnes qui abordent pour la première fois l'écrit dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas à l'oral).

Pour de nombreux opérateurs associatifs, l'alphabétisation est mise en œuvre dans un projet pédagogique intégrateur et/ou émancipateur. Le fondement pédagogique commun est la conviction que toute personne est capable d'apprentissages et que ces apprentissages lui permettent d'améliorer sa situation et sa participation à la vie sociale.

Compte-tenu des spécificités de la profession, du secteur, des commissions paritaires mais aussi des dispositifs de formation existants (Lire et Ecrire et IRG1), LIRE ET ECRIRE demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles le financement d'une convention de recherche de deux ans portant sur les modes et voies de construction des compétences métiers des formateurs en alphabétisation en vue d'un renforcement de leur professionnalisation, voire de leur certification à partir des dispositifs et pratiques existantes dans le champ de l'éducation non formelle.

3. EVALUER ET ACTUALISER L'ACCORD DE COOPÉRATION SUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Dans le cadre de l'Accord de coopération avec les Régions, la Fédération Wallonie-Bruxelles assure, au niveau politique, la présidence de la Conférence interministérielle et, au niveau de l'administration, celle du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes.

La Conférence interministérielle ne s'est plus réunie depuis février 2008. Les objectifs fixés dans le cadre de cet accord ne nous semblent que partiellement rencontrés, plus particulièrement le dispositif peine à formuler des recommandations de renforcement de la coordination des politiques d'alphabétisation ou à destination des politiques dites connexes qui impactent les personnes en situation d'analphabétisme (Code de la nationalité par exemple).

Les évolutions du paysage institutionnel, l'émergence de nouvelles politiques publiques particulièrement le volet linguistique des politiques régionales d'accueil des primo-arrivants, la création des Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi, ... nécessitent d'être mieux prises en compte. Outre l'adaptation nécessaire liée à la création d'observatoires régionaux coordonnés, Lire et Ecrire demande que la mise en œuvre de l'Accord de coopération soit évaluée durant cette législature en associant les acteurs concernés en vue de son adaptation.

¹ Institut Roger Guilbert qui propose une formation de formateur en alphabétisation (BES) dans le cadre de la Promotion sociale.



4. PRENDRE EN COMPTE LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE L'ALPHABÉTISATION

La Fédération Wallonie-Bruxelles assure un rôle d'interface avec les Régions wallonne et bruxelloise, et les organes européens en charge de la politique de formation des adultes. En page.... les revendications de Lire et Ecrire pour une meilleure prise en compte des dimensions culturelles, citoyennes et de cohésion sociale de l'alphabétisation des adultes.

INÉGALITÉS SCOLAIRES ET ANALPHABÉTISME

Toutes les études convergent, l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles reproduit, voire accentue les inégalités socioéconomiques et culturelles. Permettre à chaque enfant, quel que soit le niveau d'instruction de ses parents, de maîtriser la lecture, l'écriture, le calcul, doit être un impératif qui passe par la lutte contre l'échec scolaire. LIRE ET ECRIRE est membre de la Plate-forme de lutte contre l'échec scolaire et partage ses orientations.

PARTIE RÉGION BRUXELLOISE

CAHIER DE REVENDICATIONS DE LIRE ET ECRIRE EN VUE DES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019

Lire et Ecrire Bruxelles est une des régionales du mouvement Lire et Ecrire et assure une mission de coordination régionale.

En plus d'un travail d'alphabétisation, l'association organise l'accueil et l'orientation du public. Elle forme des travailleurs du secteur. Elle réalise des campagnes de sensibilisation et mène des recherches et études. Elle investit le champ culturel par le biais de projets qu'elle met œuvre avec des apprenants. Par ailleurs, elle assure une offre de services au public analphabète en matière d'insertion socioprofessionnelle et participe aux politiques de cohésion sociale de la Région.

Depuis 2010, Lire et Ecrire Bruxelles est reconnue par la Commission Communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale (Cocof - Cohésion sociale) comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes (CRÉDAF).

Afin de rencontrer les 5 enjeux de LIRE ET ECRIRE pour la prochaine législature :

- Connaître l'analphabétisme au niveau qualitatif et quantitatif
- Favoriser l'accès à la formation, un droit effectif à l'alphabétisation
- Garantir l'exercice des droits et l'accès aux services fondamentaux : la prise en compte des personnes analphabètes
- Soutenir les spécificités des métiers de l'alphabétisation et leur professionnalisation
- Renforcer la coordination des politiques publiques



LIRE ET ECRIRE BRUXELLES REVENDIQUE :

1. LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'ALPHABÉTISATION

Lire et Ecrire demande que soit inscrite dans le programme du futur Gouvernement bruxellois, la création d'un observatoire bruxellois de l'alphabétisation, en coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Le secteur associatif doit être associé à cet observatoire dont la forme, la localisation (chez un opérateur, dans un service public,...) et le statut seront à définir en concertation.

2. L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE ET LA FACILITATION DE L'ACCÈS À L'ALPHABÉTISATION EN RÉGION BRUXELLOISE

A Bruxelles, les apprenants qui fréquentent Lire et Ecrire n'ont, majoritairement, pas été scolarisés en Belgique.

La Région bruxelloise doit avoir pour ambition de permettre à chaque citoyen bruxellois (ou qui travaille à Bruxelles) en situation d'analphabétisme de pouvoir acquérir les compétences de base qui lui permettront d'accéder à une participation citoyenne pleine et entière.

L'alphabétisation est un enjeu tout à la fois démocratique, culturel, social et économique, ce qui fait que l'apprentissage du français va bien au-delà des apprentissages linguistiques. Il s'agit de permettre aux apprenants de pouvoir s'engager dans des processus de transformation.

Pour Lire et Ecrire :

- toute personne adulte en situation d'analphabétisme, indépendamment de son statut administratif ou de sa situation professionnelle, indépendamment des projets qu'elle poursuit, doit pouvoir exercer son droit à l'alphabétisation ;
- il convient de lever autant que possible les freins à l'entrée ou au maintien en formation. Cela renvoie notamment aux conditions d'existence des apprenants et aux contraintes administratives et financières qui pèsent sur eux. Le fait de suivre une formation ne devrait rien coûter aux apprenants. Les frais de déplacement devraient être intégralement pris en charge par les pouvoirs publics ;

- les pouvoirs publics et subsidiaires doivent reconnaître une diversité de volumes horaires hebdomadaires (ne pas en fixer un d'autorité) de formation en alphabétisation de façon à pouvoir tenir compte de la diversité des publics, de leurs contraintes, de leurs réalités et parcours de vie ;
- les travailleurs employés par des CPAS en contrat Article 60, s'ils sont en difficulté avec la lecture et l'écriture et s'ils le souhaitent, doivent pouvoir suivre une formation en alphabétisation sur leur temps de travail ;
- les CPAS ne doivent pas fixer de rendez-vous aux apprenants bénéficiaires d'aide sociale durant les heures de cours ;
- les CPAS ne doivent pas exiger que les bénéficiaires prouvent qu'ils suivent 20 heures de formation par semaine pour être exemptés de recherche d'emploi. Ces 20 heures correspondent à une disposition ONEm qui n'est pas censée s'appliquer aux personnes dont les revenus dépendent du CPAS.

3. L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX

Les personnes qui ne savent ni lire ni écrire sont confrontées à des obstacles lorsqu'il s'agit d'accéder aux services publics. Ces derniers participent d'une politique redistributive et, à ce titre, se doivent de tenir compte de tout un chacun. Il importe donc aux autorités de veiller à ce que les personnes en situation d'analphabétisme ne soient pas discriminées par la façon dont les services à la population sont organisés.

Plus largement, il convient de faire en sorte que les personnes en situation d'analphabétisme puissent accéder aux services fondamentaux en matière de santé, de transports, de postes, de crèches, etc. Par ailleurs, lutter contre l'analphabétisme en tant que problématique sociale implique d'agir sur les facteurs sociaux, institutionnels qui le génèrent et contribuent à l'entretenir et à le reproduire.

LIRE ET ECRIRE propose :

- que les communes prennent des dispositions pour faciliter l'accès à leurs services aux personnes analphabètes ;
- de ne pas remplacer tous les guichets des gares, bureaux de poste, ... par des bornes informatiques ;
- que le volet théorique de l'examen du permis de conduire soit rendu le plus accessible possible au niveau de la formulation et le temps laissé aux candidats pour répondre aux questions doit être suffisant pour que des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture ne soient pas pénalisées et discriminées. La technologie permet désormais de penser l'organisation des épreuves théoriques par le biais de l'oral uniquement.

4. UN PLAN BRUXELLOIS POUR L'ALPHABÉTISATION

Lire et Ecrire Bruxelles plaide pour un renforcement de la coordination des politiques publiques bruxelloises en mettant à profit cette législature pour actualiser le Plan bruxellois pour l'alphabétisation initié en 2002. Le contexte dans lequel les associations d'alphabétisation mènent leurs actions a beaucoup changé depuis cette date. Les changements sont multiples et impactent fortement ces associations et les publics avec lesquels elles travaillent. Alors que la précarité socioéconomique des apprenants tend à s'accroître, les contraintes, notamment institutionnelles, qui pèsent sur eux et sur les associations qui les accueillent ne cessent de se renforcer.

Dans ces conditions, il convient d'actualiser le Plan pour l'alphabétisation de 2002 pour que l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels et associatifs concernés puissent, ensemble, rencontrer au mieux les besoins et demandes du/des publics analphabètes et pour pouvoir investir des domaines d'action en matière d'alphabétisation peu ou pas encore explorés par les acteurs de l'alphabétisation (ex : Validation des compétences, Cité des langues, etc.).

Ceci nécessite que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale mette sur pied un observatoire bruxellois de l'alphabétisation tel que défini dans nos enjeux généraux. Celui-ci permettra, en coordination avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'objectiver la situation spécifique en Région bruxelloise.

5. L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS ISP, DE FORMATION QUALIFIANTE, DE VALIDATION ET À L'EMPLOI EN RÉGION BRUXELLOISE

A Bruxelles, l'offre ISP pour les personnes analphabètes est largement insuffisante au regard des besoins exprimés. Il est primordial que la Région de Bruxelles-Capitale étoffe son offre en la matière tout en l'adaptant aux spécificités de ce public.

Pour partie, ce public souhaite bénéficier d'une offre d'alphabétisation de 20 heures/semaine de façon à pouvoir investir dans la formation, se former convenablement, sans devoir rechercher un emploi dans le même temps. Cette dispense de recherche d'emploi ne bénéficie potentiellement qu'à ceux qui sont en formation au moins 20 heures/semaine. Or, l'offre de formation intensive existante ne permet qu'à une proportion relativement faible d'entre eux d'y accéder. En effet, quasi seuls la Promotion sociale et les 9 opérateurs ISP-Alpha bruxellois sont en mesure de satisfaire cette exigence. Autrement dit, la grande majorité des demandeurs d'emploi activés, en difficulté de lecture et d'écriture, se retrouvent chez un opérateur qui organise une offre de formation non intensive, notamment en Cohésion sociale. D'ailleurs, certains demandeurs d'emploi, pour atteindre ces 20 heures de formation, suivent plusieurs formations en alphabétisation en s'inscrivant dans différentes associations, dans le seul but d'additionner leurs heures.

En outre, les formations professionnelles, de type qualifiante ou EFT, se révèlent difficilement accessibles pour les personnes connaissant des difficultés avec la lecture et l'écriture, y compris pour celles qui peuvent se prévaloir d'une expérience professionnelle importante.

LIRE ET ECRIRE rappelle et/ou revendique :

- que l'offre ISP/Alphabétisation soit davantage étoffée car elle demeure toujours nettement insuffisante, malgré l'existence d'une forte demande du côté des publics analphabètes ;
- que les pouvoirs publics encouragent davantage les opérateurs de formation professionnelle à accentuer encore leur ouverture aux personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture ;
- qu'il est nécessaire de créer d'autres services Alpha-Emploi (comme il en existe un au sein de Lire et Ecrire Bruxelles) car l'attente de plusieurs mois pour commencer une recherche d'emploi accompagnée constitue un obstacle supplémentaire de taille pour le public analphabète ;
- que les personnes désireuses d'intégrer des formations professionnelles ne soient pas systématiquement renvoyées vers l'alphabétisation sous prétexte qu'elles ne maîtrisent pas suffisamment les savoirs de base. Il faut faciliter l'accès aux formations qualifiantes pour le public analphabète en permettant la mise sur pied :
 - de formations professionnalisantes pour les personnes qui ne maîtrisent pas les savoirs de base,
 - de formations concomitantes, c'est-à-dire de formations qualifiantes qui intègrent des cours d'alphabétisation dans leurs programmes,
 - de passerelles entre d'un côté la formation en alphabétisation ou la formation professionnalisante et de l'autre la formation qualifiante.
- que beaucoup de personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture possèdent des compétences professionnelles. Ces compétences doivent pouvoir être validées via les organismes de validation. Cela implique que le recours aux tests écrits pour le passage des épreuves ne soit plus considéré comme un passage obligé pour accéder à tous les types de validation, et ce quelles que soient les compétences considérées.

- que l'accompagnement individualisé du demandeur d'emploi soit respectueux de la personne. Il faut s'assurer que cette dernière soit bien au fait des engagements qu'elle prend lorsqu'elle entre dans une relation contractuelle avec le CPAS ou Actiris. Elle doit avoir la possibilité de refuser le contrat proposé, et cela, sans prendre le risque de subir une sanction. L'usage de la menace de sanction est non seulement contraire au respect des droits humains, mais aussi contreproductif du point de vue de l'engagement dans l'apprentissage.

6. UN PARCOURS D'ACCUEIL BRUXELLOIS DES PRIMO-ARRIVANTS QUI TIENNE PLEINEMENT COMPTE DES PERSONNES

Actuellement, les formations en alphabétisation destinées aux personnes primo-arrivantes dans le cadre du Parcours d'accueil bruxellois sont mises en œuvre par sept opérateurs linguistiques, mais le nouveau décret prévoit qu'en cas de saturation, des primo-arrivants pourront être orientés vers d'autres opérateurs de formation.

LIRE ET ECRIRE souligne :

- que pour les primo-arrivants analphabètes, elle soutient un parcours qui vise l'acquisition (sans obligation de résultats) du niveau A1 du CECRL pour les connaissances orales ;
- qu'il est important pour le primo-arrivant de pouvoir choisir le type d'opérateur où il va effectuer son parcours ;
- que les apprenants analphabètes doivent avoir la possibilité de poursuivre leurs apprentissages après le parcours d'accueil. Il est donc indispensable de financer adéquatement les opérateurs pour qu'ils puissent les accueillir au même titre que les autres ;
- que les autorités communales doivent avoir la charge de contrôler l'effectivité du suivi du parcours d'accueil des primo-arrivants résidant sur leur commune. Le non-respect du parcours d'accueil ne doit pas porter préjudice aux personnes au regard de leurs droits fondamentaux (accès aux revenus, au logement, aux soins, etc.) ;

- **que le pouvoir de contrôle dévolu aux communes pour vérifier si les primo-arrivants suivent bien leur parcours d'accueil ne doit pas occasionner d'intrusions intempestives des autorités communales (ou du CPAS) dans la vie et l'organisation du travail des associations concernées par la mise en œuvre des parcours en question.**

PARTIE RÉGION WALLONNE

CAHIER DE REVENDICATIONS DE LIRE ET ECRIRE EN VUE DES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019

Avec les 8 Régionales qui la composent, Lire et Ecrire Wallonie a pour buts de promouvoir et développer l'alphabétisation en Région wallonne et milite pour que tout adulte qui le souhaite puisse trouver près de chez lui une formation d'alphabétisation de qualité, mais également pour que la question du droit à l'alphabétisation et de la prise en compte de personnes en situation d'analphabétisme soit portée par l'ensemble des associations, institutions, citoyens.

En partenariat avec Lire et Ecrire Bruxelles et Lire et Ecrire Communauté française, l'association poursuit trois objectifs repris dans la charte de Lire et Ecrire. Ils s'inscrivent dans trois axes volontaristes à l'égard de la lutte contre l'analphabétisme :

- *axe politique : sensibilisation de l'opinion et des pouvoirs publics sur l'urgence qu'il y a de combattre les causes de l'analphabétisme et d'y apporter des solutions ;*
- *axe sociopédagogique : démultiplication des lieux et des types de formation en alphabétisation ;*
- *axe institutionnel : création et développement des structures ainsi que des moyens pour contribuer à lutter contre l'analphabétisme.*

Afin de rencontrer les 5 enjeux de LIRE ET ECRIRE pour la prochaine législature :

- Connaître l'analphabétisme au niveau qualitatif et quantitatif
- Favoriser l'accès à la formation, un droit effectif à l'alphabétisation
- Garantir l'exercice des droits et l'accès aux services fondamentaux : la prise en compte des personnes analphabètes
- Soutenir les spécificités des métiers de l'alphabétisation et leur professionnalisation
- Renforcer la coordination des politiques publiques

Lire et Ecrire Wallonie revendique un plan wallon pour l'alphabétisation des adultes et en définit les objectifs pour la Région.

En Wallonie, l'action d'alphabétisation et de prise en compte des personnes analphabètes repose sur pas moins de sept décrets ou cadres législatifs (décret relatif aux Centres d'insertion socioprofessionnelle, décret Education permanente,



code wallon de l'Action sociale et de la Santé pour ce qui concerne l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, décret relatif aux Plans de cohésion sociale, décret sur la lecture publique, accord de coopération interministériel pour l'alphabétisation des adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles, accord de coopération sur les bassins EFE).

À ces différents éléments s'ajoutent les conventions spécifiques entre la Région wallonne et Lire et Ecrire en Wallonie permettant de développer des actions complémentaires au champ de l'insertion socioprofessionnelle et de l'action sociale (une série d'actions en amont, en aval et autour de la formation telles que la sensibilisation, le développement partenarial, l'accueil et l'orientation, ainsi que des actions pour des publics qui n'accèdent pas à l'offre de formation structurelle liée à l'insertion socioprofessionnelle, notamment les publics en réaffiliation sociale, les travailleurs ou encore des personnes étrangères ou d'origine étrangère).

L'alphabétisation des adultes est donc à la croisée de différentes politiques, traduisant la multiplicité des objectifs et des publics : l'insertion sur le marché de l'emploi pour un public de demandeurs d'emploi, l'action sociale au bénéfice de publics ayant d'autres projets, l'éducation permanente accessible à chacun, etc.

Un plan wallon de l'alphabétisation permettrait d'aller un pas plus loin dans cette dynamique, reconnaissant à la fois le caractère transversal de l'alphabétisation, au cœur d'un faisceau de politiques, et offrant un cadre d'actions concerté, cohérent et concret¹. Nous tenons d'ailleurs à rappeler que le temps nécessaire pour l'alphabétisation n'est pas le même temps que le temps politique.

Ce plan doit permettre :

1. de fixer les objectifs du Gouvernement wallon en matière d'alphabétisation, objectifs partagés par l'ensemble des ministres intervenant en la matière ;

2. d'intégrer, de manière cohérente, l'ensemble des politiques existantes en matière d'alphabétisation ;
3. de renforcer ces politiques et de les compléter d'actions, de mesures et des financements nécessaires et indexés indispensables en vue d'atteindre ces objectifs.

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LIRE ET ECRIRE propose quatre types de réformes et de mesures concrètes, dotées des moyens indispensables à leur mise en œuvre :

1. L'ALPHABÉTISATION POUR TOUS : UN CADRE LÉGISLATIF ET LE SOUTIEN, LA MISE EN PLACE DE MESURES POSITIVES

Une politique d'alphabétisation des adultes, aussi ambitieuse soit-elle, ne peut pas se donner pour objectif d'éradiquer l'analphabétisme, c'est là l'objectif de l'enseignement. Toute politique en la matière qui est destinée à un public d'adultes ne peut être que corrective.

En revanche, la Wallonie doit se donner pour objectif que chaque citoyen wallon en situation d'analphabétisme, quel que soit son profil socio-économique, sa situation administrative, ses motivations, ses origines ou sa nationalité ait la possibilité d'acquérir les compétences de base indispensables à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Le droit à l'alphabétisation n'est pas qu'un acte d'acquisition de compétences uniquement linguistiques.

Lire et Ecrire demande un **CADRE LÉGISLATIF**. Ce cadre doit reconnaître l'alphabétisation comme un enjeu démocratique (participation citoyenne), culturel (émancipation des personnes et des groupes sociaux), social et économique (insertion socioprofessionnelle ou maintien à l'emploi). Il doit clairement acter le caractère émancipateur de l'alphabétisation, dans toutes ses dimensions, qui, bien au-delà des apprentissages linguistiques, permet aux apprenants et aux groupes de s'engager dans des processus de transformation.

¹ La nécessaire coordination des politiques d'alphabétisation est une évidence de longue date, mise en lumière notamment par l'évaluation de la politique d'alphabétisation menée en 2012 (Bernard FUSULIER et David LALOY, Evaluation de la politique d'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, GIRSEF, Rapport final, Aout 2012).

Dans cette perspective, LIRE ET ECRIRE revendique :

- de rendre effectif le droit à l’alphabétisation pour tous : le public éligible doit être constitué de toute personne adulte en situation d’analphabétisme, sans discrimination liée au statut administratif des personnes, leur qualité de demandeurs d’emploi ou non, d’allocataires sociaux ou non, sans distinction liée aux projets et aux objectifs des personnes ;
- que soit appréciée la situation d’analphabétisme en fonction de la maîtrise des compétences de base en lecture et en écriture sur la base d’un diagnostic mené par l’opérateur de formation selon une méthodologie et des références communément admises par les parties prenantes ;
- d’offrir une garantie de qualité pédagogique à la formation, à savoir : un cadre de qualité pédagogique qui rencontre, développe au travers de ses pratiques et de sa démarche, l’ensemble des objectifs notamment la dimension émancipatrice de l’alphabétisation. En effet, l’alphabétisation est un processus long et complexe, et être formateur en alphabétisation est un métier à part entière. Il faut donc pouvoir reconnaître l’expertise qui s’est développée progressivement dans le secteur ;
- de soutenir des dispositifs spécifiques, innovants, particulièrement porteurs, et qui ne trouvent pas de possibilités de financement parce qu’ils sont hybrides, parce qu’ils ne s’inscrivent pas entièrement dans une politique existante : le cadre législatif doit pouvoir favoriser notamment la proximité de l’offre de formation organisée en dehors des centres urbains, de financer les formations concomitantes (c’est-à-dire les formations qualifiantes qui intègrent des cours d’alphabétisation dans leurs programmes) ou des méthodologies renforcées alliant la formation pour apprendre un métier et la formation de base, des collaborations dans le domaine culturel et/ou avec des acteurs culturels,...

- de lever les freins à l’entrée ou au maintien en formation. Harmoniser les avantages et indemnités des apprenants quel que soit leur statut : tous les apprenants doivent bénéficier des mêmes possibilités d’indemnisation. Lire et Ecrire propose de remplacer les remboursements de frais et l’indemnité de formation d’un euro de l’heure octroyés à une partie des apprenants par un « soutien financier », du même montant, octroyé à tous les apprenants pour chaque heure de formation suivie. Celui-ci doit également couvrir les coûts de frais de garde d’enfant, les frais de déplacements, ... S’inscrire dans un processus de formation ne doit rien coûter à l’adulte qui l’entreprend ;
- que ces formations soient reconnues par le Service public de l’Emploi et de la Formation et donnent lieu, si nécessaire, à une dispense de disponibilité sur le marché de l’emploi ;
- d’opérer cette réforme sans perte de financement pour le secteur de l’alphabétisation et ses opérateurs, de réunir dans cette même base légale les moyens actuellement affectés à l’alphabétisation dans les divers départements de la politique wallonne via les décrets, les conventions particulières, les appels à projets, tout en gardant la transversalité et la pluralité des actions. La lutte contre l’analphabétisme est une politique transversale qui concerne l’ensemble des compétences. Pour assurer la pérennité des actions, ces moyens doivent être indexés.

Les moyens APE actuels, qui permettent de développer des actions de formation mais aussi de l’Action sociale, de l’Education permanente, des actions dans et avec les pouvoirs communaux, ... doivent à la fois être garantis mais aussi garder leur caractère transversal dans l’affectation et les actions. La lutte contre l’analphabétisme est le résultat d’un faisceau de politiques. La réforme des aides à l’emploi ne peut dès lors se faire au détriment de la diversité des actions et, notamment, de l’Action sociale.

Par ailleurs, en appui d'un texte législatif donnant droit à l'alphabétisation pour tous, LIRE ET ECRIRE encourage le Gouvernement à adopter des mesures positives :

- Notamment, pour les travailleurs, le Gouvernement doit impulser, en concertation avec les organisations syndicales, les organisations patronales et les fonds sectoriels, une politique de développement des formations d'alphabétisation dispensées dans le cadre du contrat de travail, sans perte de salaire, ni surcroît de travail. Ces formations doivent être intégrées/reconnues par les fonds de formation en tant que formation professionnelle.
- Le Gouvernement doit également soutenir le système de congé éducation payé (CEP) sans discrimination, quel que soit le type de contrat de travail, sa durée, ... ;
- LIRE ET ECRIRE propose que soit examinée la possibilité de créer un fonds interprofessionnel dédié à l'acquisition des savoirs de base alimenté par une participation des fonds sectoriels.

Enfin, LIRE ET ECRIRE revendique la création, dans chaque Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi, d'un pôle de synergie sur l'alphabétisation dans le but : de coordonner le déploiement d'une offre de formations de qualité et de proximité ; de permettre de réunir tous les acteurs concernés par l'alphabétisation sur le territoire, y compris ceux qui s'inscrivent dans une autre perspective que l'insertion socioprofessionnelle ; de développer l'accompagnement méthodologique des opérateurs d'alphabétisation qui le souhaitent ; ...

2. FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES FONDAMENTAUX POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME

L'accès aux services fondamentaux doit constituer une priorité parce qu'ils ont vocation à s'adresser à tout un chacun, parce qu'ils constituent un droit pour le citoyen et parce qu'étant au service d'une politique redistributive, le service public ne peut pas demeurer inaccessible aux citoyens les plus fragilisés et aux personnes qui en ont le plus besoin.

Lire et Ecrire invite le prochain Gouvernement wallon à développer une stratégie active et transversale en vue de promouvoir l'accès aux services fondamentaux pour les personnes en situation d'analphabétisme. Des secteurs prioritaires pourraient être identifiés, par exemple : les transports en commun, la poste ou certains services sociaux, le secteur de la santé,...

Les aménagements à opérer, voire à renforcer, consistent à assurer un service de première ligne avec un personnel d'accueil sensibilisé aux réalités de l'analphabétisme. Des dispositifs plus innovants pourraient être envisagés en soutien, comme la mise en place de technologies nouvelles utilisant les messages vocaux ou d'autres types d'innovations.

LIRE ET ECRIRE propose, notamment en appui de l'essentielle intervention humaine :

- par exemple, d'expérimenter, au niveau des transports en commun, l'utilisation des codes couleur pour l'orientation des usagers en développant la pratique déjà utilisée dans certains hôpitaux ;
- si la personne ne répond pas aux convocations du FOREm, du CPAS, de la société de logement, etc., de procéder à des appels téléphoniques, avant toute notification de sanction ;
- d'encourager les communes à mettre en place des outils pour favoriser l'accès des personnes analphabètes à leurs services.
- Le développement des nouvelles technologies est à la fois un frein mais peut être un outil facilitateur, en ce compris avec un public analphabète. Au même titre que les réglementations régionales sont soumises à l'art 3, 2° du décret du 11 avril 2014 intégrant la dimension genre, toute nouvelle technologie développée par un service public devrait recevoir un avis sur le même modèle, prévoyant notamment la mise en place de systèmes compensant les discriminations identifiées.
- La mobilité et donc l'autonomie sont des éléments importants. En plus de faciliter l'accès aux services publics par des aménagements simples, l'obtention du permis de conduire est également un outil facilitateur, notamment dans

une visée d'insertion socioprofessionnelle. Nous demandons que l'examen théorique vérifie les connaissances en matière de réglementation, de connaissance du code de la route et ne soit plus un examen de vérification de la connaissance du français. Cela nécessite de revoir les formulations des questions dans un français simple et compréhensible, de permettre aux personnes en difficulté de lecture d'avoir plus de temps pour répondre aux questions, voire d'organiser une épreuve orale. L'utilisation des nouvelles technologies le permet.

3. FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES ET À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME

Les politiques d'insertion socioprofessionnelle doivent offrir à chacun des perspectives d'insertion réelle dans la société. Elles doivent tenir compte des difficultés de lecture et d'écriture d'une partie des demandeurs d'emploi.

- Dans le cadre de l'accompagnement individualisé du demandeur d'emploi, Lire et Ecrire demande que le contrat soit respectueux des personnes. Il faut se donner les garanties qu'elles aient bien compris dans quoi elles s'engagent, sans que soient agitées les menaces de retrait des allocations de chômage ou autres allocations. Ces menaces sont d'ailleurs contraires au respect des droits humains et contreproductif du point de vue de l'engagement dans l'apprentissage.
- Les personnes en situation d'analphabétisme doivent pouvoir apprendre un métier, obtenir la reconnaissance d'aptitudes, de compétences professionnelles. Elles ne doivent pas être renvoyées systématiquement vers « la case départ » de la lecture et de l'écriture considérés comme prérequis à l'apprentissage d'un métier, rendant leurs chances d'insertion professionnelle plus éloignées que jamais. L'apprentissage des compétences de base doit pouvoir s'intégrer aux autres processus de formation professionnelle et ne pas arrêter les personnes dans leur élan.

Concrètement, LIRE ET ECRIRE revendique :

- de faciliter l'accès aux formations professionnalisantes pour un public ne maîtrisant pas les savoirs de base, en créant des cours d'alphabétisation dans ces formations ou en articulation avec elles, en renforçant les filières et les passerelles entre l'alphabétisation et les formations professionnalisantes.
- d'adapter les modalités d'épreuve de la validation des compétences pour qu'elles ne discriminent pas inutilement sur base de la lecture et de l'écriture. Certaines compétences professionnelles n'impliquent pas forcément la lecture et l'écriture, elles doivent pouvoir être validées sans passer par des tests écrits.

4. CRÉER UN OBSERVATOIRE WALLON DE L'ALPHABÉTISATION

LIRE ET ECRIRE demande que soit inscrit dans le programme du futur Gouvernement wallon, la création d'un observatoire wallon de l'alphabétisation, en coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région bruxelloise.

L'observatoire aurait pour mission de mesurer l'ampleur et la nature de l'analphabétisme ou de l'illettrisme en Wallonie, de visibiliser l'offre et la demande sur le territoire, d'évaluer la demande, d'analyser l'offre et les besoins.

Le secteur associatif doit être associé à cet observatoire dont la forme, la localisation (chez un opérateur, dans un service public,...) et le statut seront à définir en concertation.

PARTIE EUROPE

CAHIER DE REVENDICATIONS DE LIRE ET ECRIRE EN VUE DES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019

L'Union européenne a développé, durant la dernière décennie, une activité intense en matière d'éducation et de formation des adultes.

De manière générale, il faut noter que les stratégies européennes en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie sont traversées par une série de tensions concernant les finalités qu'elles poursuivent. En effet, certains objectifs laissent entendre que la formation des adultes doit être considérée comme une matière relevant d'une politique sociale et culturelle, visant une plus grande inclusion des personnes et le développement d'une « citoyenneté active ». D'autres font clairement de la formation un outil de politique économique et de gestion du marché du travail : activation, remise à l'emploi, adéquation des compétences au marché, etc. En pratique, c'est nettement cette deuxième orientation qui a prévalu récemment. Le fait que la formation des adultes est passée, au sein de la Commission européenne, de la Direction générale de l'éducation à la Direction générale de l'emploi, affaires sociales et inclusion n'a fait qu'accroître ce phénomène.

Dans ce cadre, l'alphabétisation a fait l'objet d'une série de développements plus ou moins durables et structurés. Ainsi par exemple, fin 2016, l'initiative Garantie de compétences devenue *Parcours de renforcement des compétences*¹ vise les « 70 millions d'européens qui maîtrisent mal la lecture et l'écriture, le calcul et les outils numériques dans la vie quotidienne ». Lire et Ecrire souligne positivement cette initiative mais regrette que l'Union européenne ait revu à la baisse l'ambition première qui était de *garantir à chaque citoyen européen le droit effectif d'accéder aux ressources d'apprentissage en vue d'acquies un niveau minimal en lecture, écriture, calcul et compétences numériques*.

Nous le regrettons d'autant plus que la participation des adultes faiblement diplômés à des programmes de formation (toutes formations confondues) est 3 fois inférieure à celle des adultes hautement diplômés et, en Fédération Wallonie-Bruxelles, est inférieure de 5% à la moyenne européenne.²

¹ ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1224&langId=fr

² www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/la_place_de_l_education_des_adultes_dans_l_ue.pdf

Lire et Ecrire estime qu'une société démocratique ne peut fonctionner en excluant plus d'1 citoyen sur 10 et demande à l'Union européenne de fixer une stratégie d'action à hauteur de l'enjeu tant socioéconomique, que culturel et politique.

Lire et Écrire préconise :

- La prise en compte des spécificités de l'alphabétisation dans les politiques axées sur les compétences de base

Sous les vocables « peu qualifiés » et/ou « compétences de base », l'Europe se réfère à un niveau de compétence de fin de premier cycle du secondaire, voire du second cycle. La question de l'analphabétisme ne fait pas l'objet d'une attention particulière, malgré ses spécificités (des apprentissages longs, des effets cumulés d'exclusion ou de désaffiliation). Ceci a pour corolaire une récolte de données statistiques ne permettant d'estimer ni le nombre de citoyens en situation d'analphabétisme dans la population totale ou dans la population active, ni le nombre de personnes illettrées ayant accès à la formation.

LIRE ET ECRIRE demande qu' Eurostat affine ses catégories statistiques pour rendre possible des analyses distinguant les personnes n'ayant aucun diplôme (pas ou peu de scolarité), celles qui ont atteint le niveau primaire (ISCED 1) et celles qui ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (ISCED 2).

- Une réflexion transversale concernant les politiques européennes de compétences et de formation et leurs liens avec l'analphabétisme

Il conviendrait pour l'Union européenne de procéder à une analyse de la question de l'analphabétisme en lien avec les différentes initiatives et cadres déjà en place, afin d'évaluer les mesures à prendre pour permettre aux personnes en difficulté de lecture et d'écriture d'en bénéficier et/ou de ne pas en « pâtir ». Plus particulièrement :

- La validation des compétences, qui a connu un essor important suite à l'impulsion de l'Union européenne, est encore trop souvent inaccessible en raison du recours à l'écrit dans la passation des épreuves (consignes écrites).

LIRE ET ECRIRE demande une évaluation des situations des personnes illettrées dans les dispositifs de validation, cette évaluation pourrait par la suite faire l'objet d'une recommandation aux États membres.

- L'intégration des normes du Cadre Européen des langues :

LIRE ET ECRIRE demande que l'Union européenne fasse une recommandation aux États membres qui ont intégré les normes du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans leur législation de prendre des dispositions pour que les tests de langue puissent être passés à l'oral uniquement.

- D'associer plus étroitement les acteurs du terrain de l'alphabétisation et les personnes en formation d'alphabétisation à l'évaluation des politiques et programmes, notamment sur la question des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- De ne pas réduire l'acquisition des langages fondamentaux par la formation à une question d'accès au marché du travail, de reconversion de travailleurs sans emploi ou d'adaptation des compétences des travailleurs. Si ce sont là des enjeux essentiels, les enjeux culturels et de citoyenneté le sont tout autant. L'ensemble des dimensions de l'alphabétisation doivent pouvoir trouver appui dans les politiques européennes.

Depuis plusieurs programmations, les fonds européens contribuent largement à renforcer l'action d'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment au travers du portefeuille FSE Alpha-FLE, mais aussi IEJ, AMIF,...

LIRE ET ECRIRE demande que, dans le cadre des négociations en cours sur la prochaine programmation, les moyens affectés aux actions d'alphabétisation soient au minimum maintenus, soutenant ainsi les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Régions wallonne et bruxelloise en cette matière.

LIRE ET ECRIRE demande une révision des modalités des contrôles financiers et administratifs. Ceux-ci sont bien évidemment indispensables mais leurs modalités doivent être repensées afin de mieux tenir compte du sens des actions, de la contribution qu'elles apportent aux objectifs généraux des programmes de l'Union européenne, des réalités des bénéficiaires et des acteurs de l'éducation non formelle.

Lors de cette prochaine programmation, des améliorations devraient utilement être mises en œuvre afin de renforcer :

- l'accessibilité aux actions des personnes analphabètes, dont certaines sont en décrochage social important ;
- la diversité des modalités d'actions, afin de permettre aux opérateurs d'innover, de tester et d'adapter leurs stratégies d'action aux réalités sociales de désaffiliation d'une part grandissante de la population. Les modalités d'action en éducation non formelle ne peuvent se réduire à des modules de formation au sens strict (de type programmatiques et/ou scolaires) ;
- la prise en compte effective de la formation comme espace d'apprentissage en vue d'un emploi mais aussi comme espace de (re) construction du lien social et de la citoyenneté ;
- l'attention aux petits opérateurs de terrain, dits « opérateurs fragiles », soumis à des contraintes administratives démesurées au détriment de l'action et de sa pérennisation.

Aussi, **LIRE ET ECRIRE** demande :

- une définition large des groupes cibles, permettant aux opérateurs de faire un travail d'inclusion de personnes partageant des réalités similaires plutôt que d'exclusion des personnes sur base de différentes segmentations et sous-segmentations selon le statut administratif, l'âge, la trajectoire... ;
- la réintroduction de la tolérance des 20% de participants ne répondant pas aux critères prévus, sans pénalisation financière de l'opérateur ;
- des contraintes administratives envers les participants qui respectent leurs droits à la vie privée et un arrêt de l'imposition de récolte de données personnelles sensibles ;
- une redéfinition des priorités et des indicateurs de mise en œuvre et de résultat de l'action en phase avec la réalité de terrain, de l'éloignement des personnes du marché de l'emploi et de la rareté effective de cet emploi ;
- d'associer et de concerter les opérateurs sur la définition des indicateurs et l'évaluation des programmes ;
- des procédures de contrôle administratif et financier claires, non rétroactives et adaptées aux réalités des opérateurs, particulièrement à ceux dits fragiles, et proportionnées aux montants des financements effectivement reçus ;
- une évaluation de l'accès effectif des « petits opérateurs » de l'éducation non formelle au programme Erasmus+, et le cas échéant, une réorientation de celui-ci afin de leur réouvrir l'accès à la mobilité transnationale.

Pour que tout adulte qui le souhaite puisse trouver, près de chez lui, des formations d'alphabétisation de qualité, LIRE ET ECRIRE DÉVELOPPE PLUSIEURS ACTIONS :

- * alphabétisation des adultes peu ou pas scolarisés, francophones ou non, ayant des difficultés à parler, lire, écrire, calculer
- * accueil et orientation du public
- * formation de formateurs et centre de ressources pédagogiques
- * publications d'outils
- * sensibilisation
- * recherche
- * développement régional et local
- * divers autres services selon les implantations

Lire et Ecrire, mouvement d'Éducation permanente, a pour objectif le développement de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'association se compose de trois structures de coordination et de neuf entités régionales.

LIRE ET ECRIRE AGIT AU QUOTIDIEN POUR :

- * attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme, sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions ;
- * promouvoir le droit effectif à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;
- * développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation, de participation et de changement social vers plus d'égalité.

**LIRE ET ECRIRE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**
12 rue Charles VI
1210 Bruxelles
TEL. 02 502 72 01

**LIRE ET ECRIRE
BRUXELLES**
14 rue de la Borne
1080 Bruxelles
TEL. 02 412 56 10

**LIRE ET ECRIRE
WALLONIE**
7 rue Artoisenet
5000 Namur
TEL. 081 24 25 00

**LIRE ET ECRIRE
BRABANT WALLON**
21 bd des Archers
1400 Nivelles
TEL. 067 84 09 46

**LIRE ET ECRIRE
CENTRE-MONS-BORINAGE**
2a place Communale
7100 La Louvière
TEL. 064 31 18 80

**LIRE ET ECRIRE
CHARLEROI-SUD HAINAUT**
42 rue de Marcinelle
6000 Charleroi
TEL. 071 30 36 19

**LIRE ET ECRIRE
LIÈGE-HUY-WAREMME**
37 rue Wiertz
4000 Liège
TEL. 04 226 91 86

**LIRE ET ECRIRE
LUXEMBOURG**
1a rue du Village
6800 Libramont
TEL. 061 41 44 92

**LIRE ET ECRIRE
NAMUR**
1 rue des Relis Namurwès
5000 Namur
TEL. 081 74 10 04

**LIRE ET ECRIRE
VERVIERS**
4 bd de Gérardchamps
4800 Verviers
TEL. 087 35 05 85

**LIRE ET ECRIRE
WALLONIE PICARDE**
15 rue des Soeurs
de Charité
7500 Tournai
TEL. 069 22 30 09



www.lire-et-ecrire.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

AVEC LE SOUTIEN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES